



*Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel 02 54 46 49 67 - Fax 02 54 46 50 79*

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2006

L'an deux mil six, le treize décembre à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Franck FERNANDEZ, président,

PRESENTS : M GODRON (amont), M RICHARD (Aval), MM HENNEQUART, CORNET, (Centre Amont), MM DEFEINGS, DESNOUES (Centre Aval), MM FERNANDEZ, CHAPELOT, BEAUVAIS (Bièvre).

ABSENTS EXCUSES: M ROQUETTE, M PIETTE, M LEPRETRE *suppléant* (Amont) et M DESROCHES, M LEGENDRE *suppléant* (Centre aval).

Assistaient à la réunion : M PANNIER (aval), M ROUSSEL (centre amont), M DUFRESNES, M TOUCHET (Centre Aval), M PRINCE (centre cosson) et M MARPEAULT (bas cosson).

Date de la convocation 21 novembre 2006

CONTRAT DE BASSIN 2007

Animation du contrat de bassin

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'une animatrice et d'une secrétaire en charge de la mise en œuvre concrète des actions du contrat de bassin.

Afin de préparer les actions de l'année 2007, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2007 pour l'animation du contrat de bassin.
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2007
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Déclaration d'Intérêt Général

Monsieur le Président rappelle qu'une des actions du contrat de bassin du Beuvron est la mise en place d'une déclaration d'intérêt général. Cette dernière a pour objectif de permettre l'intervention des équipes chez des propriétaires privés.

Afin de préparer les actions de l'année 2007, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2007 pour la déclaration d'intérêt général.
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2007
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Restauration et Entretien des rivières

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'une équipe de six personnes pour la restauration et l'entretien du Beuvron et de ses affluents.

Afin de préparer les actions de l'année 2007, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2007 pour la restauration et l'entretien des rivières
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2007
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Mesures de la qualité des eaux

Monsieur le Président rappelle qu'une des actions du contrat de bassin du Beuvron est la mise en place de cinq points d'analyse de la qualité des eaux supplémentaires. Ces points permettront d'avoir un meilleur suivi de la qualité physico-chimiques et hydrobiologiques du bassin.

Afin de préparer les actions de l'année 2007, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2007 pour la mise en place de points d'analyse de la qualité des eaux supplémentaires.
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2007
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Actions sur les phytosanitaires d'origine communale

Monsieur le Président rappelle qu'une des actions du contrat de bassin du Beuvron est la limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires par les communes. Cette action prévoit la mise en place d'une enquête sur les pratiques des communes, une formation du personnel communal, la mise en place de plan de désherbage et la réalisation d'équipements.

Afin de préparer les actions de l'année 2007, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2007 pour les actions sur les phytosanitaires d'origine communale.
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2007.
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Plaquette d'information et de présentation

Monsieur le Président rappelle qu'une des actions du contrat de bassin du Beuvron est la réalisation d'une plaquette de présentation du syndicat d'entretien du bassin du Beuvron et d'information sur les actions de restauration et d'entretien.

Afin de préparer les actions de l'année 2007, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2007 pour la plaquette d'information et de présentation.
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2007
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Système Information Géographique

Monsieur le Président rappelle qu'une des actions du contrat de bassin du Beuvron est la réalisation d'une base de donnée à l'échelle du bassin sur la problématique de l'eau. Cette base de donnée peut être réalisée grâce à un Système d'Information Géographique.

Afin de préparer les actions de l'année 2007, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2007 pour le système d'information géographique.
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2007
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Technicien de rivières

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'un technicien de rivière en charge de la mise en application des actions liées à la restauration et à l'entretien des rivières.

Afin de préparer les actions de l'année 2007, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2007 pour le technicien de rivières.
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2007
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

PLANNING 2007

Le planning 2007 sera défini comme suit : 418 jours de travail répartis de la façon suivante :

- Syndicat du Beuvron Amont 132 jours
- Syndicat du Beuvron Centre Amont 65 jours
- Syndicat du Beuvron Centre Aval 75 jours
- Syndicat du Beuvron Aval 68 jours
- Syndicat de la Bièvre 42 jours
- Syndicats des « Cosson » 36 jours

TARIFS 2007 DES PARTICIPATIONS

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le coût d'une journée par équipe de 15%. La participation fixe annuelle ne change pas.

LES AIDES 2007

Le Contrat de Bassin signé le 11 juillet 2006 nous garantit les engagements financiers 2007 de la Région. L'agence de l'eau Loire Bretagne a signé son neuvième programme et nous assure des engagements financiers pour l'année 2007 par le biais d'un Contrat Territorial de Bassin.

Les aides spécifiques sur les opérations : Grenouille taureau, espèces envahissantes ...devront être confirmées pour le budget primitif 2007.

LES DEPENSES 2007

Renouvellement du matériel des équipes.

Matériel informatique, bureautique et achat de logiciels pour la mise en place du S.I.G, de la cartographie et de la communication prévues au contrat de bassin.

COMPOSITION DU PERSONNEL SYNDICAL AU 1^{ER} JANVIER 2007

- 1 technicien de rivière
- 6 agents d'entretien des rivières dont 2 chefs d'équipe
- 1 animatrice – contrat de Bassin

PERSONNEL MIS A DISPOSITION

- Secrétaire 11/35^{ème}
- Agent d'entretien (bureau) 2/35^{ème}

DECLARATION D'INTERET GENERAL (D.I.G)

Intervention de Marcelline CHARPENTIER :

Le contrat de bassin prévoit la mise en place d'une déclaration d'intérêt général (DIG). Cette dernière permet l'utilisation de fonds publics (et donc l'intervention des équipes) sur des propriétés privées dès lors qu'un intérêt général est défini. Les travaux sont toutefois toujours soumis à l'accord du propriétaire.

La DIG se déroule de la manière suivante :

- **Constitution d'un dossier préalable** comportant un mémoire justifiant l'intérêt général, un mémoire explicatif présentant de façon détaillée les travaux prévus, un calendrier prévisionnel de réalisation, les modalités de participation des « personnes qui ont rendu nécessaires les travaux ou qui y trouvent un intérêt », autrement dit, les propriétaires riverains.
- **Une Enquête publique** initiée par un arrêté préfectoral qui désigne les communes où un dossier et un registre d'enquête doivent être tenus à la disposition du public, une publication par voie d'affiches, la phase d'enquête publique, la clôture du registre par le Préfet, les observations du Commissaire enquêteur.
- **La déclaration d'intérêt général** est déclarée par arrêté préfectoral après la clôture de l'enquête si les conclusions du commissaire enquêteur sont favorables.

Les modalités de participation des riverains sont actuellement très différentes d'un syndicat à l'autre. Or, ces modalités devront être décrites de façon explicite dans le dossier d'enquête publique et risquent de créer des questionnement de la part de la population. C'est pourquoi le Président propose aux membres du Comité syndical de réfléchir à l'homogénéisation du fonctionnement des syndicats. Le Comité syndical ne souhaitent pas que les syndicats changent leur fonctionnement dans l'immédiat et décident de lancer l'enquête publique en détaillant le fonctionnement actuel. Si ce dernier posait réellement problème, alors, des changements seraient envisagés.

ADHESION DES SYNDICATS :

BAS COSSON : Monsieur le Président présente Mr MARPAULT, Président du *Syndicat du Bas Cosson* dont le siège est à Vineuil. Le Syndicat du Bas Cosson souhaite adhérer au SEBB. Les membres présents du comité syndical donne un avis favorable et Monsieur le Président remet la procédure administrative d'adhésion à Mr MARPAULT.

SYNDICAT DU CENTRE COSSON : Monsieur PRINCE, Président du *Syndicat Centre Cosson* informe du déroulement de son adhésion au SEBB et que celle-ci est en bonne voie pour 2007.

QUESTIONS DIVERSES

- **Programme Contrat de Bassin** Intervention de Monsieur GODRON

Le contrat de bassin prévoit la réalisation d'un inventaire et d'une caractérisation des zones humides qui serait réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de Sologne Nature Environnement. Monsieur Godron propose que le SEBB prenne en charge cette étude et fasse appel à un maître d'œuvre pour la réaliser. Cette opération serait financée à 20% par la Région Centre et à 50% par l'Agence de l'Eau. L'autofinancement ne serait alors que de 30% pour le SEBB.

M. Godron informe le Comité Syndical de l'avancée de la procédure Natura 2000. le document d'objectif se termine et les actions vont être mises en place dans l'année 2007.

M. Godron souligne la nécessité de mener ces deux études de manière complémentaires.

Mme Charpentier informe le Comité syndical que dans le cadre du neuvième programme de l'Agence de l'Eau, le SEBB devra réaliser un contrat de restauration et d'entretien spécifique pour les zones humides pour bénéficier des subventions. Cela implique que le SEBB soit maître d'ouvrage pour toutes les opérations inscrites au contrat de bassin concernant les zones humides.

Une réunion est prévue avant le prochain Comité syndical, **le mercredi 7 février à 16h** afin de discuter de la mise en place de ce contrat de restauration et d'entretien (examen du cahier des charges) et de son articulation avec la procédure Natura 2000.

- **Syndicat du Beuvron Aval**

- 1. Adhésion de Cormeray :** La commune de Cormeray doit bénéficier par le Biais d'Agglopolys d'une subvention pour son SPANC mais celle-ci n'étant pas adhérente au Syndicat du Beuvron Aval, n'est donc pas éligible de cette subvention inscrite du Contrat de Bassin. Seule la solution d'adhérer au Syndicat Beuvron Aval lui permettrait de prétendre à cette aide : les membres du SEBB n'y voient aucune objection.
- 2. Moulin de Souvigny :** L'abaissement du Beuvron programmé en décembre 2006, à nécessiter aux propriétaires du moulin de Souvigny de fonctionner avec l'électricité. Le Syndicat du Beuvron aval s'engage de rembourser cette dépense mais sollicite au SEBB la moitié de cette participation, initiateur de cet abaissement. Le Comité syndical émet un avis favorable à cette demande et décidera du montant de remboursement au vu des éléments, au prochain comité syndical.

- **Programme 2007 – Grenouille Taureau**

Considérant les difficultés rencontrées pour le programme 2006 de la grenouille taureau, le programme 2007 ne sera inscrit au budget 2007 que si les engagements des financeurs sont attestés.

Fin de la séance 20h15